



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission économie publique ⑨

Procès-verbal de la séance du 28.08.07 à 19h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges-Alain Zuber, Ayer
Sylviane Pittet, Chandolin
Martine Antonier Tschus, Grimentz
Eloi Abbé, St-Jean
Philippe Melly, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil et PV de la dernière séance

Georges-Alain Zuber ouvre cette nouvelle séance de la commission économie publique. Un article est paru ce jour dans le Nouvelliste à propos de la fiche D 1/3 retournée par les communes au service de l'aménagement du territoire. La commission ⑨, concernée par ce sujet laisse le soin à la commission ⑦ de plancher sur des solutions « Anniviers ». Même si des réflexions sont faites dans plusieurs communes, une coordination anniviarde est nécessaire. Des mesures devraient pouvoir être proposées pour fin 2007.

Le PV de la séance du 21 juin est approuvé.

3. SIREG – séance du 13.06.07

Georges-Alain Zuber fait part des quelques principes dont il a été question en séance du groupe tourisme de Sierre-Région traitant du nouveau projet de loi sur le tourisme :

- le nombre de région n'est pas contesté

- le rapprochement entre CMT et SAT serait bien vu mais ne fait pas l'unanimité au sein même des entités concernées
- le souci de la perte d'identité et du service de proximité sont relevés
- proposition de répartition du capital action : 1/3 RM ; 1/3 commune ; 1/3 acteurs touristiques
- abandonner les taxes de séjour pour tous les types d'hébergement, y compris hôtellerie
- définir une part de la taxe cadastrale, à harmoniser au niveau du canton
- la TPT créée des inégalités, la supprimer et prendre une part équivalente sur le budget cantonal

Cette séance a eu lieu en présence d'un membre de la commission parlementaire ATE qui traite de cette loi.

4. Séance des chefs de groupe de la députation sierroise

Une séance sur cette nouvelle loi a été organisée par SIREG à l'attention des chefs de groupe. Ils ont été mis au courant des délibérations de la région d'Anniviers et de l'ensemble du district. Prochainement, la commission thématique proposera une nouvelle version de la loi.

Le but est maintenant d'attendre la parution du projet de loi qui devrait être soumis aux députés pour la session d'octobre et passer en revue le nouveau texte dans le cadre de SIREG et, si besoin, faire un avis à la députation.

Dès publication, le texte sera envoyé aux membres de la commission pour avis.

5. Ateliers SEPO tourisme

Des noms de personnes à inviter sont donnés pour compléter les ateliers. Le déroulement sera le suivant :

- Introduction et conclusion par Georges-Alain Zuber
- le SEREC, par Philippe Chauvie est chargé de mener les discussions
- But : dégager de la substance pour élaborer une politique communale du tourisme (voir si le SEREC est en mesure d'élaborer ce type de document – avec comme modèle la politique cantonale du tourisme)
- Faire la synthèse des deux SEPO tourisme et celui sur l'aménagement du territoire
- Éviter que tout tourne autour de SAT

6. Point de vue de Manu Broccard sur le travail de la commission ☺

Le point de vue – personnel - de Manu Broccard, sur le travail réalisé jusqu'ici par la commission économie publique a été demandé. Les réponses de M. Broccard étant suffisamment claires, les membres de la commission décident de ne pas l'inviter à une rencontre pour l'instant.

La commission est d'accord avec le point de vue de M. Broccard, surtout lorsqu'il mentionne que, pour lui, les vrais « challenges » de la gestion touristique de demain résideront dans la gestion du territoire, la politique de construction des hébergements et

des infrastructures, le financement, le marketing, la préservation des valeurs traditionnelles et naturelles de nos régions.

La commission prend note des remarques et apporte les commentaires suivants :

- Avenir des SD : M. Broccard faisait partie de la 2^{ème} commission qui traitait du projet de loi, il est donc au clair avec le texte. Cependant, la liberté de maintenir les SD n'apparaît pas aussi clairement qu'il le dit, dans la loi. Si les bureaux des OT restent, qu'en est-il des SD ?
- Financement : Un des avantages de la loi est effectivement de dégager plus de moyens.
- Destination / régions : Cœur du Valais aurait la taille critique pour être une des régions décrites par la nouvelle loi. Le but de CdV est de rationaliser les dépenses administratives, le marketing étant séparé. La commission ne comprend toujours pas l'ambiguïté au niveau du marketing. Ex : page du supplément Grand Raid du Matin : « Cœur du Valais, Switzerland ».
- Impressions SAT : Dans le tableau de répartition des tâches des OT locaux figurent notamment sous « Cœur du Valais (SAT / SRT) » 1) Elaboration d'une politique touristique régionale et d'une stratégie de destination. Pour les OT : 1) Participer à l'élaboration de la politique locale du tourisme. Martine Antonier Tschus demandera à M. Broccard de nous transmettre les divers documents nommés.

On le voit, les points de vue divergent toujours entre SAT et les payeurs. SAT passe beaucoup de temps à devoir se justifier. L'audit permettra de faire l'état réel de ce qui se passe et permettra à SAT d'augmenter sa crédibilité, sans devoir sans cesse répondre aux questions.

Le flux financier, selon la nouvelle loi, est différent et cela peut changer la relation entre les acteurs touristiques et les régions.

Par ailleurs, il ressort que la connaissance du produit vendu est essentielle. L'éloignement entre le lieu de prise de décision et le lieu où l'activité s'exerce peut être un obstacle. Attention donc au texte de la nouvelle loi.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus